

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

CONVOCal forte, détartrant

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3007023

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

CONVOCal forte, détartrant

UFI: 042S-PU04-GJ9H-KCH1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Agent de nettoyage

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Convotherm Elektrogeräte GmbH	
Rue:	Talstr. 35	
Lieu:	D-82436 Eglfing	
Téléphone:	+49 8847 67 0	Téléfax: +49 8847 414
E-mail:	info@welbilt.com	
Interlocuteur:	Kundendienst - after sales	
E-mail:	info@welbilt.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Numéro ORFILA (INRS): +33 1 45 42 59 59**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Met. Corr. 1; H290
Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
STOT SE 3; H335

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Acide chlorhydrique

Mention d'avertissement: Attention**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

CONVOCal forte, détartrant

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3007023

Page 2 de 11

- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Étiquetage particulier de certains mélanges

- EUH208 Contient méthénamine. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
	Acide chlorhydrique			15 - < 20 %
	231-595-7	017-002-01-X	01-2119484862-27	
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1B, STOT SE 3; H290 H314 H335			
100-97-0	méthénamine			< 1 %
	202-905-8	612-101-00-2	01-2119474895-20	
	Flam. Sol. 2, Skin Sens. 1; H228 H317			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
	231-595-7	Acide chlorhydrique	15 - < 20 %
	dermique: DL50 = > 5000 mg/kg Skin Corr. 1B; H314: >= 25 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 10 - < 25 Eye Irrit. 2; H319: >= 10 - < 25 STOT SE 3; H335: >= 10 - 100		
100-97-0	202-905-8	méthénamine	< 1 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 9200 mg/kg		

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

agents conservateurs (Methenamine).

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Le cas échéant, respiration artificielle par oxygène.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste. Protéger l'oeil non blessé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

CONVOCal forte, détartrant

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3007023

Page 3 de 11

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut irriter les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Spasmes, Troubles gastro-intestinaux, Nausée, Colique intestinale Troubles respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

Observation ultérieure pour détecter d'éventuels symptômes de pneumonie et d'oedème pulmonaire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Le produit lui-même n'est pas combustible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, toxique, Gaz d'acide chlorhydrique, Oxydes d'azote (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

En cas d'incendie: Utiliser uniquement des équipements résistants aux acides.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection personnel. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Evacuer les personnes en lieu sûr.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avvertir les autorités compétentes. Colmater les bouches de canalisations.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

Matière appropriée pour diluer ou neutraliser: Eau.

Autres informations

Assurer une aération suffisante. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

CONVOCal forte, détartrant

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3007023

Page 4 de 11

Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Information supplémentaire

Pour diluer, toujours préparer le récipient d'eau et y verser lentement le produit tout en remuant.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
Matériau approprié pour le sol: résistant aux acides.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: alcalies (bases).
Tenir à l'écart de: Aliments pour humains et animaux

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Ne pas stocker à des températures de moins de 5 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
7647-01-0	Chlorure d'hydrogène	5	7,6		VLE (15 min)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
100-97-0	méthénamine			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	6,4 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	5,6 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	3,2 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	0,8 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	1,2 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

CONVOCal forte, détartrant

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3007023

Page 5 de 11

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
100-97-0	méthénamine	
Eau douce		3 mg/l
Eau de mer		0,3 mg/l
Sédiment d'eau douce		10,2 mg/kg
Sédiment marin		1,02 mg/kg
Intoxication secondaire		50 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		0,28 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués :

Matériau approprié: Caoutchouc butyle (0,5mm); NBR (Caoutchouc nitrile) (0,35mm);

période de latence: >480 Min.

Modèles de gants recommandés : Camatril Velour, Producteur: KCL; Ou des produits similaires d'autres fabricants.

Protection de la peau

Tablier de protection, résistant aux acides.

Protection respiratoire

Appareil de protection respiratoire approprié: Appareil filtrant combiné; E-P2

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	limpide, jaune clair	
Odeur:	piquant	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		109 °C
Inflammabilité:		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		non applicable
Limite supérieure d'explosivité:		non applicable
Point d'éclair:		non applicable
Température d'auto-inflammation:		non applicable
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):		0 - 1
Hydrosolubilité:		miscible.
Solubilité dans d'autres solvants		non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

CONVOCal forte, détartrant

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3007023

Page 6 de 11

Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur: (à 20 °C)	23 hPa
Pression de vapeur: (à 50 °C)	123 hPa
Densité (à 20 °C):	1,07 g/cm ³
Densité de vapeur relative:	non déterminé

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

non applicable

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Teneur en corps solides:

non déterminé

Viscosité dynamique:

non déterminé

Information supplémentaireÀ la température de test 55 °C le taux de corrosion à la surface d'acier ou d'aluminium est $\geq 6,25$ mm l'an**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Réaction exothermique avec: alcalies (bases), Comburant, fortes.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: alcalies (bases), Comburant, fortes.

En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux.

10.4. Conditions à éviter

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. Protéger contre: Gel

10.5. Matières incompatibles

alcalies (bases) Comburant, fortes, Métaux légers, Amines, Ammoniac.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz d'acide chlorhydrique, Chlore, Hydrogène, Oxydes d'azote (NOx).

Information supplémentaire

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux. Dissout lentement l'aluminium et le zinc avec dégagement d'hydrogène.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

CONVOCal forte, détartreur

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3007023

Page 7 de 11

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
	Acide chlorhydrique				
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin		
100-97-0	méthénamine				
	orale	DL50 9200 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Contient méthénamine. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (Acide chlorhydrique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

non applicable

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Après neutralisation, aucune toxicité n'est observée.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
	Acide chlorhydrique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 282 mg/l	96 h	Gambusia affinis (Poisson moustique)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,73 mg/l	72 h	Chlorella vulgaris		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 4,92 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
100-97-0	méthénamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 49800 mg/l	96 h	Tête de boule		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 36000 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OCDE 202
	Toxicité pour les algues	NOEC 1500 mg/l	14 d	Pseudokirchneriella subcapitata		OCDE 201
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 > 5000 mg/l)	0,5 h			

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

CONVOCal forte, détartrant

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3007023

Page 8 de 11

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit est Acide. Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation. Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques. Produit inorganique, ne peut être éliminé de l'eau par procédé d'épuration biologique.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
100-97-0	méthénamine			
	OCDE 301D	35 %	28	
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

En raison des données disponibles relatives à l'élimination/la décomposition et le potentiel de bioaccumulation, des effets nocifs à long terme pour l'environnement sont peu probables.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
	Acide chlorhydrique	-0,25
100-97-0	méthénamine	-2,18

12.4. Mobilité dans le sol

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

non applicable

12.7. Autres effets néfastes

Le produit est un acide. Avant l'envoi vers les stations de traitement des eaux d'égoûts le produit a normalement besoin d'être neutralisé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

060102 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE; déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) d'acides; acide chlorhydrique; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

060102 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE; déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) d'acides; acide chlorhydrique; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

CONVOCal forte, détartrant

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3007023

Page 9 de 11

L'élimination des emballages contaminés

Eau. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1789
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ACIDE CHLORHYDRIQUE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
	
Code de classement:	C1
Dispositions spéciales:	520
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1789
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ACIDE CHLORHYDRIQUE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
	
Code de classement:	C1
Dispositions spéciales:	520
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1789
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	HYDROCHLORIC ACID
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

CONVOCal forte, détartrant

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3007023

Page 10 de 11



Marine polluant: -
 Dispositions spéciales: 223
 Quantité limitée (LQ): 5 L
 Quantité exceptée: E1
 EmS: F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1789
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: HYDROCHLORIC ACID
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: A3 A803
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L
 Passenger LQ: Y841
 Quantité exceptée: E1
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856
 IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.
 Peut être corrosif pour les métaux.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):
 Inscription 3, Inscription 75

2010/75/UE (COV): négligeable

Commercialisation et utilisation de précurseurs d'explosifs (Règlement (UE) 2019/1148):

Ce produit est réglementé par le Règlement (UE) 2019/1148: toutes les transactions suspectes et les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national concerné.

Législation nationale

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 2020/878

CONVOCal forte, détartrant

Date de révision: 03.08.2023

Code du produit: 3007023

Page 11 de 11

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

Met. Corr: Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux

Flam. Sol: Matière solide inflammable

Skin Corr: Corrosion cutanée

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Irrit: Irritation oculaire

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Met. Corr. 1; H290	Sur la base des données de contrôle
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H228 Matière solide inflammable.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
EUH208 Contient méthénamine. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)